

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
**DE LA REGION DE LONGNY AU PERCHE**

**SÉANCE DU 31 AOÛT 2016**

L'an deux mil seize, le trente et un août à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué le 24 août 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie de LONGNY LES VILLAGES, sous la présidence de Madame Elyane ENCELIN, Présidente.

**Etaient présents :** Mmes et Ms. ENCELIN, BANCELIN, JOUSSELIN, LALAOUNIS, BRAULT, GUILBERT, POUSSIER, DELEUSE, ROYER-BERGER, REIBEL, HERLEDAN, CRISON et IHITSAGUE.

**Absents Représentés :**

**Absents excusés :** M. MAIGNAN

**Absent :** Mrs. NUNS et VOLTIER

**Egalement excusés :** Agence de l'eau Loire Bretagne et M. LEGAULT

**Egalement présents :** M. KONING membre suppléant, M. BLOTIERE (Maire de Bizou), M. BROSSIER (STGS)

Madame ROYER-BERGER est nommée secrétaire.

Madame la Présidente ouvre la séance, elle remercie les Membres présents, fait part des excuses des absents, donne lecture du procès verbal de la précédente réunion.

Aucune observation n'étant formulée, on passe à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- *Durée d'Amortissement des frais d'étude liés au marché DSP ;*
- *Décision modificative amortissements 2016 ;*
- *Résiliation du contrat pluriannuel de travaux de renouvellement de canalisation ;*
- *Pont sur les travaux « le Bourg » à Bizou ;*
- *Suite du programme de travaux 2016-2017 ;*
- *Interruptions de service Bizou-Rémalard-Boissy ;*
- *Informations et questions diverses.*

**DUREE D'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE LIES AU MARCHÉ DSP**

DÉLIBÉRATION N° 2016-09

Madame la Présidente indique qu'il est du ressort du Comité Syndical de déterminer les durées d'amortissement des éléments de l'actif. Par délibération n° 2015-14 du 02/12/2015 le Comité Syndical a déterminé les durées d'amortissement reste à fixer la durée d'amortissement des frais d'études liés au passage du marché de DSP.

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité :

- **FIXE** à 12 ans l'amortissement des honoraires d'assistante conseil pour le marché DSP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – AMORTISSEMENTS 2016**

DÉLIBÉRATION N° 2016-10

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 30/03/2016,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

<b>Section</b>	<b>Chap</b>	<b>Compte</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	040	2813		11 180,00€

Investissement	040	28158		-4,00€
Investissement	021	021		-11 176,00€
Fonctionnement	042	6811	11 176,00 €	
Fonctionnement	023	023	-11 176,00 €	

### **NON-RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS SUR LE TERRITOIRE DU SIAEP :**

DÉLIBÉRATION N° 2016-11

Madame la Présidente indique que le marché à bons de commande, signé avec la société TP LECLECH en mai 2015, pour le renouvellement des canalisations sur le territoire du SIAEP, ne correspond plus aux besoins du syndicat (année contractuelle décalée avec l'année civile et montant de 85000 € maximum par an)

Ainsi, Madame la Présidente propose de ne pas renouveler le dit marché, et de lancer une nouvelle consultation pour un marché annuel (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) sans montant maximum, afin de retrouver une souplesse d'utilisation en fonction des disponibilités budgétaires et des urgences techniques.

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à émettre un avenant mettant fin au dit marché
- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer un nouvel appel d'offres.

### **POINT SUR LES TRAVAUX « LE BOURG » A BIZOU :**

Les travaux de renforcement de la canalisation du bourg de Bizou sont pratiquement terminés. La réception des travaux devra être organisée en présence du fermier STGS qui tient à être mieux informé des travaux réalisés.

Madame la Présidente rappelle que pour ces travaux le SIAEP recevra une subvention de 10 000 € du Conseil Départemental.

### **SUITE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2016-2017 :**

Le programme 2016-2017 correspondant au marché à bon de commande en cours va être réalisé. Ainsi sont programmés pour le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre les renouvellements suivants :

- BC N° 5 - La Yonnière reprise canalisation : 2 223,00 € HT
- BC N° 6 - Moulicent "la Véronnière" (775 ml) : 45 909,00 € HT
- BC N° 7 – Boissy-Maugis "RD 612" (708 ml) : 36 701,00 € HT

### **INTERRUPTION DE SERVICE BIZOU-REMALARD-BOISSY :**

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur BROSSIER, responsable de l'agence centre de la STGS, afin qu'il explique les raisons des perturbations et de l'interruption du service pour les abonnés de Bizou, Rémalard et Boissy-Maugis entre le 04 et le 16 août 2016.

Ainsi Monsieur BROSSIER donne un résumé du déroulement des opérations lors de cette crise :

« Du vendredi 5 août au mardi 16 août, les abonnés alimentés par le réservoir de la Guéroudière n'ont pas été alimentés en eau potable car ce réservoir s'est vidé et de fortes difficultés ont été rencontrées pour le remplir à nouveau.

Cela a été dû à un entartrement chronique ainsi qu'à un bouchage ponctuel de la canalisation d'alimentation du réservoir mais les causes de ce bouchage sont multiples ».

La Préfecture a émis un arrêté le 08/08/2016 interdisant la consommation de l'eau sur le secteur par principe de précaution (le syndicat n'en a pas été destinataire).

La gêne occasionnée par le manque d'eau a soulevé un grand nombre d'interrogation et de protestation. Les usagers ont ressenti surtout un grand manque d'information et ils ont jugé peu fiable le peu de renseignement obtenu.

Plusieurs délégués interviennent pour expliquer le ressenti des gens. Madame La Présidente informe de la réception d'une pétition signée par une soixantaine d'abonné.

Il est alors décidé d'organiser une réunion publique d'information le mercredi 14 septembre à la Salle des fêtes de Bizou.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES** : Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée et les Membres présents ont signé le registre.